

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 28 Mars 2019

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit Mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Sonia Lemoine, Denis Poullaouec, Isabelle Brejon, Sandrine Macias Stephan, Gaëlle Gueneau Terrien, Nicole Heurtault, Raphaële Lebreton, Denis Bertrand, Régis Desevedavy, Sabrina Gobin

Absents : Isabelle Petit Leménager, Thomas Pinault, Eric Duval

Thomas Pinault a donné pouvoir à Sébastien Kergrohen
Eric Duval a donné pouvoir à Régis Desevedavy

Secrétaire de séance : Sonia Lemoine

1. Validation du compte rendu du CM DU 31/01/2019

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 31 Janvier 2019.

2. Vote des subventions aux associations

Délibération n° 2019-008 : Vote des subventions aux associations :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le montant de la subvention qui sera accordé et versé à chacune des associations pour l'année 2019.

Soit :

ACCA (société de chasse) : 200 €
Association des Familles de Mouazé : 1 000 €
Association des Parents d'Elèves : 1 450 €
Atelier Terre et Création : 250 €
Athlétic Club Mouazéen : 300 €
Avec nos ânes : 85 €
Champignons et Nature : 400 €
Club de la Bonne Entente : 200 €
Combattants Algérie Tunisie Maroc : 250 €
Les Potagers de Mouazé : 600 €
Tous Photographes : 300 €
Comice Agricole : 700,30 €
ADMR Saint Aubin d'Aubigné : 983,40 €
Illet Basket Club : 450 €
CCAS Mouazé : 1 800 €
Vote : 14 voix Pour

& Délibération n° 2019-018 : Vote de la subvention à l'association Union Sportive Illet Forêt :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le montant de la subvention qui sera accordé et versé à l'association pour l'année 2019.

Soit :

Union Sportive Illet Forêt : 1 864 €

Vote : 14 voix Pour

3. Compte de gestion 2018 – Compte administratif 2018

Délibération n° 2019-009 : Vote du Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 de la commune.

Le compte de gestion 2018 de la commune s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2018 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du compte administratif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve (14 voix Pour) le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 14 voix Pour

Délibération n° 2019-010 : Vote du Compte Administratif 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Sébastien Kergrohen, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2018,

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 de la commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 871 495,93 €

Recettes : 963 995,20 €

Résultat de l'exercice : 92 495,27 €

Résultat de clôture 2018 excédentaire : $92\,499,27 + 549\,724,89 = 642\,224,16$ €

Investissement :

Dépenses : 288 990,33 €

Recettes : 479 765,92 €

Résultat de l'exercice : - 170 591,16 € [(190 775,59 + 1 019,26) – 362 386,01]

Les restes à réaliser :

Dépenses : 667 797,47 €

Recettes : 473 235,87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve (13 voix Pour) le compte administratif 2018.

Vote : 13 voix Pour

Délibération n° 2019-011 : Affectation du résultat de l'exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2018 du budget communal laisse apparaître en :

Section Fonctionnement :

Résultat excédentaire : + 642 224,16 €

Section Investissement :

Résultat déficitaire : - 170 591,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

---D'affecter la somme de 365 152,76 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019

---De reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2019 la somme de 277 071,40 € (article 002)

Vote : 14 voix Pour

4. SDE35 : opération le Breil : validation du plan de financement

Délibération n° 2019-012 : Effacement des réseaux au lieu-dit le Breil et rue Saint Melaine :

Par délibération 2017-016 du 08 juin 2017, le conseil municipal a décidé de réaliser l'effacement des réseaux (réseaux électriques, éclairage public et téléphone) dans la rue Saint Melaine et au lieu-dit le Breil et demande au Syndicat Départemental d'Energie 35 de faire réaliser l'étude.

Monsieur le Maire présente ainsi l'étude détaillée accompagnée du tableau de financement concernant l'opération citée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'engage :

1°) A réaliser les travaux indiqués dès que le dossier aura été retenu par la commission départementale environnement.

2°) A verser sa participation financière d'un montant de 45 609,60 € au Maître d'Ouvrage à l'avancement des travaux ;

Les crédits sont inscrits et seront votés au budget primitif 2019.

3°) A choisir l'option B de la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Vote : 14 voix Pour

5. Avenant cantine : Convivio – tarif cantine

Délibération n° 2019-014 : Restauration scolaire : avenant au marché de prestations de services : fourniture et livraison de repas en liaison chaude à l'école publique Jacques Prévert :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-036 du 26 août 2016. Le conseil municipal avait décidé d'attribuer le marché de prestations de services fourniture et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire de l'Ecole publique Jacques Prévert à la Société CONVIVIO de Bédée à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Ainsi, la Société Convivio présente un avenant n°1 qui a pour objet de prolonger la fourniture de repas en liaison d'une année supplémentaire à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 avec le respect du marché initial (avec 20% de bio, et en sus pain issu de l'agriculture biologique).

Les prix pour l'année scolaire 2019-2020 seront donc :

Repas maternelle : 2,70 € HT

Repas élémentaire : 2,78 € HT

Repas adulte : 3,20 € HT

(montants facturés à la commune, ne constituent pas les prix pour les usagers)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 présenté par la société Convivio.

Vote : 14 voix Pour

6. Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques

La Communauté de communes à travers le schéma de développement culturel (2019/2023) souhaite offrir aux habitants du territoire une offre culturelle variée et de qualité.

Parmi les choix qui ont été fait, on retient 4 axes : l'enseignement artistique (soutien des 2 écoles de musique Allegro et l'EMI), l'offre culturelle autour du spectacle vivant. (2 structures professionnelles sont déjà subventionnées : le Théâtre de Poche et la Cie OCUS), l'éducation artistique et culturelle visant le milieu scolaire et enfin le développement de la qualité et l'accès à l'offre culturelle à travers la mutualisation et la mise en réseau informatique des 18 bibliothèques et médiathèques du Val d'Ille Aubigné.

Les objectifs du 4ème axe sur le rôle de la CCVIA sont les suivants :

- Faciliter l'accès à l'ensemble des équipements du territoire pour la population,
- Elargir l'accès à l'offre et conforter la relation à l'établissement de proximité,
- Développer de nouveaux services et animations.

Les actions de la mise réseau :

- Mise en place d'une carte unique et mise en réseau informatique des bibliothèques : un habitant du territoire avec une carte unique aura accès à toutes les bibliothèques, il pourra se déplacer de bibliothèque en bibliothèque pour emprunter et rendre des livres (harmonisation de la tarification et refonte des règlements de prêts). L'acquisition et la mise en place d'un SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) intégrera un catalogue commun accessible en ligne via un portail web. Le SIGB est la charge de la CCVIA.
- Mise place par la suite d'une harmonisation des horaires sur tout le territoire. Il sera important d'observer l'appropriation du réseau par le public avant d'adopter les horaires et les acquisitions pour mieux répondre aux besoins)
- Mise en place d'une politique d'animation intercommunale (petite enfance, BD, prêt de matériel d'animations et d'ouvrages)
- Mise en place d'un plan de formation intercommunal : formation sur le thème du réseau pour les élus, les professionnels et les bénévoles).
- Mise en place de la circulation et de la desserte documentaire sur le territoire : il faudra attendre que les équipes et les bénévoles se soient appropriés le nouveau logiciel avant de mettre en place la navette (horizon 2022).

Cette mise en réseau suppose un règlement intérieur unique pour le réseau qui sera différent pour les espaces multimédias et ludothèques.

Le COPIL qui s'est réuni le 4 mars 2019 a approuvé l'envoi d'une lettre d'intention de la CCVIA. Cette lettre énonce clairement les engagements de chacune des parties pour une entrée dans le réseau. Les communes devront se positionner pour le 19 mai au plus tard. (Date à confirmer).

3h de réunion/mois sont prévues pour accompagner cette mise en réseau.

Il est important que les bénévoles adhèrent au projet sans devoir le porter seuls. A ce stade, un poste de bibliothécaire à temps partiel est souhaitable.

Quelques chiffres au 26 mars 2019 :

- 29 nouvelles inscriptions depuis le 1er janvier 2019 pour un total de 326 lecteurs.
- 3739 livres dont 543 nouvelles entrées (dons + achats).
- 1419 prêts au total : 315 adultes et 1104 enfants.

Le nombre de prêts a été doublé sur le 1er trimestre 2019 par rapport au 1er trimestre 2018.

7. CCVIA : compétence eau potable

Délibération n° 2019-013 : Modalité d'exercice de la compétence Eau Potable à compter du 1er Janvier 2020

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015,

Vu la loi n° 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'article L.2224-7 du CGCT,

Vu l'article L.5214-16 du CGCT,

A ce jour, la commune de Mouazé a transféré l'exercice de sa compétence de production et de distribution d'eau potable au SIE de Saint Aubin d'Aubigné. Ce syndicat a par ailleurs retransféré l'exercice de sa compétence de production d'eau potable au SMP d'Ille et Rance.

Considérant les conclusions de l'étude menée par la CCVIA, à laquelle l'ensemble des délégués à l'eau potable, les Présidents de syndicats de production et de distribution ont été associés depuis l'été 2018,

Considérant la délibération du conseil communautaire n° 2019-032 du 12 février 2019, jointe en annexe, validant l'objectif de la prise de compétence (distribution et production) sur l'ensemble de la communauté de communes, vers l'opérateur jugé le mieux disant dans l'intérêt des usagers du territoire : la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;

Considérant la délibération du conseil communautaire n° 2019-046 du 12 mars 2019, jointe en annexe, prenant acte conformément à l'article 64 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015, du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à compter du 1er janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

PREND ACTE et APPROUVE la prise de compétence eau potable prévue au 7°II de l'article L.5214-16 du CGCT par la communauté de communes au 1er janvier 2020,

APPROUVE le retrait du SIE de Saint Aubin d'Aubigné du Syndicat Mixte de Production d'Ille et Rance à effet du 1er janvier 2020

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 13 voix Pour, 1 abstention : Bertrand Denis

8. Questions diverses

- **Délibération n° 2019-015 : Encaissement d'un chèque**

Monsieur le Maire fait savoir que les Editions pédagogiques du Grand Cerf de Gagny ont perçu deux mandatements de 259 € pour une même facture de fournitures scolaires à l'école Jacques Prévert.

Les Editions ont émis un chèque d'un montant de 259 € en remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le montant de 259 € à l'article 7788 du budget primitif 2019.

Vote : 14 voix Pour

- **Délibération n° 2019-016 : Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chasné sur Illet - Mouazé: remplacement d'un délégué titulaire**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude Bayle, délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chasné-Mouazé (délibération 2014-015 du 10 avril 2014), le conseil municipal a désigné Monsieur Régis DESEVEDAVY pour le remplacer.

Les délégués titulaires :

Denis POULLAOUEC

Sébastien KERGROHEN

Régis DESEVEDAVY

Le délégué suppléant :

Thierry LUCAS

Vote : 14 voix Pour

- **Délibération n° 2019-017 : Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de St Aubin d'Aubigné : remplacement d'un délégué titulaire**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude Bayle, délégué titulaire au sein du S.I.E (délibération 2014-018 du 10 avril 2014), le conseil municipal a désigné Madame Nicole HEURTAULT pour le remplacer.

Les délégués titulaires :

Thomas PINAULT

Nicole HEURTAULT

Le délégué suppléant :

Régis Désévéday

Vote : 14 voix Pour

- Suite à sa demande, Raphaëlle Lebreton n'exerce plus la délégation à la communication
- Rencontre avec le centre de gestion 35 au sujet du poste de secrétaire de mairie. (futur départ en retraite), une fiche de poste sera prochainement en ligne (assistance du CDG 35 pour le recrutement)

- Information sur accident mortel d'un motard sur RD175 (le 27 mars 2019)
- Courrier de l'association ACM (Athlétic Club Mouazéen) demandant l'entretien de la piste autour du stade. Le chantier d'insertion devrait intervenir.
- Courrier concernant le sort de la cabine téléphonique. (une étude avait déjà été réalisée par la commission culture, pour la transformer en dépôt échange de livres). Suite à étudier.
- Elagage sévère sur la zone de covoiturage et sur les haies de la RD175, des explications ont été demandées à Rennes Métropole (compétent sur ces secteurs)
- Inauguration du poulailler des Jardins Partagés le 29 mars 2019, 17h30
- Elections Européennes le 26 mai
- Devis tracteur (avec reprise ancien tracteur)
- Projet d'aménagement de l'épicerie 17 rue de l'Illet (pour transfert du bar), le prochain conseil comportera le sujet à l'ordre du jour, les contours du projet seront présentés plus précisément.
- Entretien bâtiments communaux (des problèmes électriques ont été signalés concernant la salle multifonction). L'entretien se fait régulièrement et la société DEKRA intervient pour les vérifications réglementaires.